	Mont de Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 10 octobre 2024	N° DEL-24-10-5	Nomenclature Acte : 7.1.1 - Débat d'orientations budgétaires
Débat d'orientations budgétaires			

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le 3 octobre 2024, s'est assemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire
Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal
Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
Madame Chantal PLANCHENAUlt Conseillère Communautaire
Monsieur Bernard KRZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire
Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire
Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire
Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal
Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert
Madame Dixna BOULEGUE Membre expert
Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert
Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Joël BONNET donne procuration à Monsieur Bernard KRZYNSKI.
Madame Nathalie BOIARDI donne procuration à Monsieur Thomas DASTUGUE.

Excusés :

Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire
Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire
Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire
Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire

LA SÉANCE EST OUVERTE



Objet : Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Monsieur Bernard KRUZYNSKI

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui dispose qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'assemblée délibérante par le Président.

Vu les dispositions de l'article L.2221-5 du CGCT,

Vu les dispositions de l'article L.5211-36 du CGCT,

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants et leurs établissements publics ayant pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance et débattu du rapport d'orientations budgétaires, des charges de personnel, de l'état de la dette et débattu des projets d'investissement,

Atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif aux perspectives budgétaires de Mont de Eau Agglo pour l'année 2025 et plus particulièrement de son équilibre budgétaire sur sa phase de préfiguration, en amont du vote du budget primitif prévu lors du prochain conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Précise que le rapport d'orientations budgétaires sera mis à disposition du public par tous moyens dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 14 octobre 2024



Pour extrait conforme,

Charles DAYOT,

Président du conseil d'administration

de Mont de Eau Agglo



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Octobre 2024

Article L2312-1

Version en vigueur depuis le 01 août 2015

Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

NOTA :

Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 art. 27 : Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur à compter de l'exercice 2006.

PRÉAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », est venu préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail dans la collectivité

Ce rapport doit être adopté dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat.



CONTEXTE

A titre introductif au présent rapport d'orientation, il convient de préciser que Mont de eau Agglo dispose de 3 compétences transférées par ses communes membres :

- Eau potable,
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif,

Par conséquent, notre collectivité établit et vote 3 budgets : un budget par compétence.

BUDGET EAU POTABLE

Orientations budgétaires 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	2022	2023	prev 2024	prev 2 SEM 24	TOTAL MANDATE 09/23	TOTAL MANDATE 09/24
011	Charges a caractère général	1 670 507,40	1 721 886,32	2 548 000,00	1 664 325,38	776 609,94	963 375,55
012	Charges de personnel	1 606 792,11	1 647 279,98	1 800 000,00	970 000,00	1 163 240,23	931 361,02
014	Atténuations de produits	1 372 523,00	1 371 557,67	1 430 000,00	850 000,00	357 648,00	-601 109,67
65	Autres charges de gestion courante	40 776,84	46 203,11	65 100,00	105 000,00	1,65	17 570,74
66	Charges financières	115 796,14	187 847,21	260 000,00	180 000,00	56 629,75	73 763,78
67	Charges exceptionnelles	85 678,94	41 770,33	50 000,00	20 000,00	36 375,00	45 378,52
68	Dotations aux provisions	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	2 183 542,78	4 800 000,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 117 548,24	1 038 610,11	1 200 000,00	550 000,00	0,00	507 283,55
	TOTAL DES DEPENSES	6 059 622,67	6 105 154,73	9 586 642,78	9 189 325,38	2 390 504,57	1 937 623,49

Commentaires :

- Chapitre 011 : Ecart/2023 (redevance Agence eau (régul exercice antérieur ~90k€) + régularisation 2023 (facture Electricité +anticipation CCPG))
- Chapitre 012 : Ecart/2023 (Manque 3eme trimestre 2024 public 240 k€) total 1 170k€
- Chapitre 014 : Ecart lié à l'attente de refacturation taxe Agence. Montant estimé 360 k€
- Chapitre 65 : Créances éteintes
- Chapitre 66 : Emprunt interconnexion
- Chapitre 67 : Titre annulés + 11k€

Bilan annuel estimé + 200k€/2023

Chapitre	Intitulé	2022	2023	prev 2024	prev 2 SEM 24	TOTAL TITRE 09/23	TOTAL TITRE 09/24
013	Atténuations de charges	169 930,20	214 089,28	190 000,00	165 000,00	22 653,09	163 823,88
70	Ventes et produits fabriqués, prestations	6 470 748,91	6 384 718,01	6 530 000,00	3 752 000,00	2 251 649,05	1 669 533,64
74	subventions	0,00	0,00	0,00	5 048 125,38	0,00	5 048 510,38
75	Autres produits de gestion courante	75 606,46	100 874,05	90 000,00	50 000,00	52 443,62	39 688,97
76	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224,73
77	Produits exceptionnels	3 519,67	89 818,82	1 100,00	200,00	46 245,71	74 477,97
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	122 668,82	206 453,43	190 000,00	174 000,00	49 058,68	13 476,43
002	Resultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	2 585 542,78	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	6 842 474,06	6 995 953,59	9 586 642,78	9 189 325,38	2 422 050,15	7 010 736,00

Commentaires :

- Chapitre 013 : Etat de stock EPIC
- Chapitre 70 : Décalage lié à l'automatisation du transfert comptable régisseur (estimatif à fin aout 2023 3 400k€/ 2024 3 700k€ en tenant compte des rattachements) ; en réel estimatif 2024/2023 : +280 k€
- Chapitre 074 : transfert SPIC/EPIC
- Chapitre 075 : Refacturation Pluvial&GEMAPI + Géothermie
- Chapitre 077 : Reversement Agence de l'eau suite Audit



SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	2022	2023	PREV 2024	PREV 2 SEM 24	TOTAL MANDATE 09/24
20	Immobilisations incorporelles	46 853,00	85 807,77	76 100,00	63 400,00	34 984,31
21	Immobilisations corporelles	904 138,57	221 192,93	253 900,00	29 900,00	88 213,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	2 149 100,00	616,94
23	Immobilisations en cours	1 075 635,57	1 222 816,57	5 378 426,15	2 603 600,00	512 025,05
16	Emprunts et dettes assimilées	445 091,66	510 376,06	590 000,00	330 000,00	264 005,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 668,82	206 453,43	190 000,00	174 000,00	13 476,43
	Reste à réaliser N-1	0,00	0,00	319 815,71	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	2 594 387,62	2 246 646,76	6 808 241,86	5 350 000,00	913 322,04

Commentaires :

Chapitre 22 : Transfert SPIC/EPIC pour financement APCP (fin 2024/2025)

Chapitre 23 : Travaux réalisés 512 k€ (reste Sabres 2024) + APCP

Chapitre	Intitulé	2022	2023	PREV 2024	PREV 2 SEM 24	TOTAL TITRE 09/24
13	Subventions d'investissement	0,00	33 701,55	0,00	0,00	5 275,20
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 028,40	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	24 490,39	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	2 183 542,78	4 800 000,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 117 548,24	1 038 610,11	1 200 000,00	550 000,00	507 283,55
	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	3 415 923,88	0,00	0,00
	Reste à réaliser N-1	0,00	0,00	8 775,20	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	3 672 067,03	3 572 311,66	6 808 241,86	5 350 000,00	512 558,75

Commentaires :

Chapitre 021 et 040 : Opération d'ordre non effectuée

PREVISIONS BUDGETAIRE 2025 - EAU POTABLE

- ✓ APCP interconnexions des communes de Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues, Bostens et Bretagne-de-Marsan.

Il comprend les investissements suivants étalés sur 4 ans :

2022 :

- 1^{ère} tranche du renforcement de la conduite de liaison entre les réservoirs de Harbaux et le château d'eau de Lubet
- Acquisition du matériel nécessaire aux équipements électriques et à la chloration, de l'interconnexion de Saint-Avit, lesquels seront installés en Régie
- Réalisation de la station de reprise de Sant-Avit permettant de desservir les communes de Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues et Bostens

2023 :

- 2^{ème} tranche du renforcement de la conduite de liaison entre les réservoirs de Harbaux et le château d'eau de Lubet
- Programme de gestion patrimoniale

2024

- 3^{ème} tranche du renforcement de la conduite de liaison entre les réservoirs de Harbaux et le château d'eau de Lubet
- Réalisation du génie-civil de la station de reprise de Lubet permettant de desservir la commune de Bretagne-de-Marsan / 1^{ère} tranche
- Renforcement des pompages de Saint-Jean-d'Août et de Harbaux/ 1^{ère} tranche

**2025**

- Réalisation du génie-civil de la station de reprise de Lubet permettant de desservir la commune de Bretagne-de-Marsan / 2^{ème} tranche
- Réalisation des équipements de la station de reprise de Lubet permettant de desservir la commune de Bretagne-de-Marsan
- Renforcement des pompages de Saint-Jean-d'Août et de Harbaux/ 2^{ème} tranche
- Canalisation d'interconnexion de la commune de Bretagne-de-Marsan
- Canalisation d'interconnexion de la commune de Haut-Mauco

Les montants de l'APCP sont les suivants :

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement en € HT			
		2022	2023	2024	2025
APCP projet 2025	4 724 892,92 €HT	773 777,56 €HT	738 670,55 €HT	336 444,81 €HT	2 876 000 €HT

✓ Les projets d'investissements structurants le service sont les suivants :

Désignation	Objet	TOTAL
Dossier enquête publique forage F3 Lucabardez		6 000,00 €
Etudes diverses y compris certification QSE		25 000,00 €
Licences et divers		23 000,00 €
Etude architecte (Maison eau, Service eau)		50 000,00 €
Installation pompage		20 000,00 €
Outillages divers		20 500,00 €
Compteurs télérelevés (Gestion parc)		35 000,00 €
Equipements sites de production et de stockage		160 000,00 €
Matériel de transport		36 000,00 €
Matériel informatique (serveur ...)		25 000,00 €
Interconnexion Bretagne-de-Marsan et Haut-Mauco / Génie Civil station de reprise et études	APCP	840 000,00 €
Interconnexion Bretagne-de-Marsan et Haut-Mauco / Equipements station reprise + renforcement pompages SJA et Harbaux	APCP	2 000 000,00 €
Infrastructures réservoirs (Lucabardez, Beillet, Lubet)	Gestion patrimoniale	180 000,00 €
Renouvellement conduite St Médard Tranche 1	Gestion patrimoniale	360 000,00 €
Travaux de renouvellement des réseaux en Régie	Gestion patrimoniale	230 000,00 €
Renouvellement conduites à risque CVM en Régie	CVM	40 000,00 €

Montant total proposition Budget Investissement 2025 : 4 050 k€

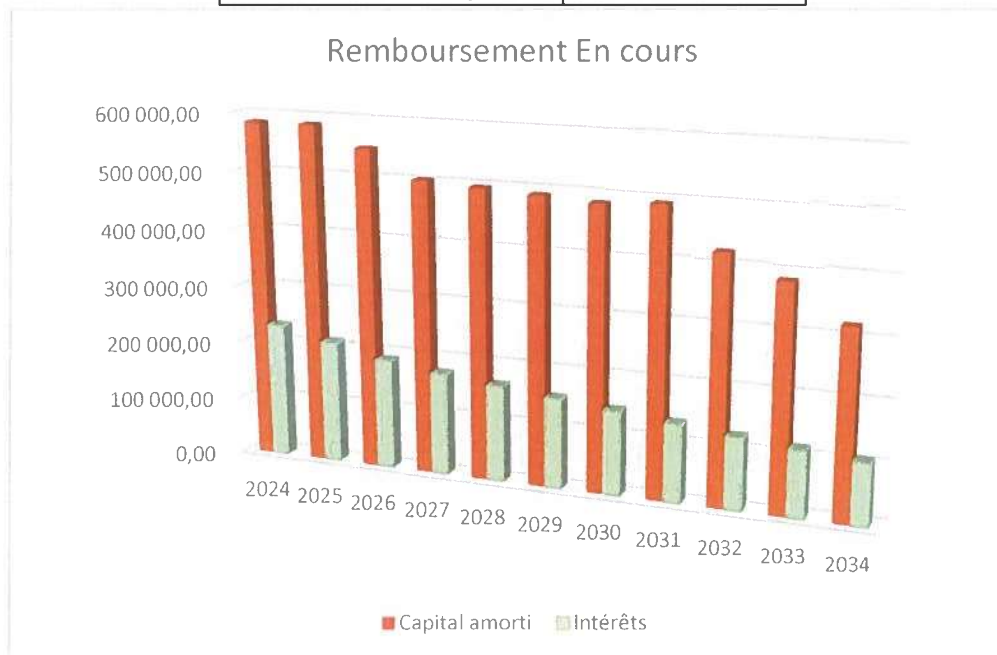


STRUCTURE DE LA DETTE

La totalité des emprunts contractés pour le budget EAU

Référence	Contrepartie	en cours 31/12/24	Fin	Taux	Risque
20600477	CE	7 011,37	01/12/2026	4,1400%	Fixe
9751562	CE	160 492,83	05/12/2036	1,7900%	Fixe
00088316586 (E21)	CREDIT AGRICOLE	87 973,56	30/10/2026	5,4000%	Fixe
00096579975 (E70)	CACIB	269 165,53	31/10/2033	3,6284%	Fixe
10000421514 (EG8632)	CREDIT AGRICOLE	212 019,25	02/05/2031	1,8500%	Fixe
MON270367EUR (E18)	DEXIA CL	29 064,99	01/08/2025	3,0748%	Fixe
5649793	CE	268 150,84	30/11/2033	1,3300%	Fixe
MON528726EUR	SFIL	659 999,93	01/07/2049	1,5489%	Fixe
SINEL-9075665	CE	36 661,93	20/08/2027	4,6734%	Fixe
SINEL-1711858	CE	98 203,73	25/06/2029	5,0530%	Fixe
MON533843EUR	BANQUE POSTALE	840 000,00	01/10/2040	0,8427%	Fixe
MON539206EUR	SFIL	611 364,94	01/01/2042	0,9433%	Fixe
MON542481EUR	BANQUE POSTALE	2 312 500,03	01/09/2052	2,8908%	Fixe
5499231	CDC	2 430 888,46	01/10/2048	2,9400%	Fixe
A33170FB	CE	201 410,25	15/12/2037	3,2864%	Livret A
9930734 (E77)	CE	620 219,58	15/06/2032	3,2345%	Livret A
MIN270475EUR (E20)	SFIL	28 635,42	01/01/2026	4,0944%	Variable
		8 873 762,64			

Dettes par type de risque	Encours 31/12/24
Fixe	8 023 497,39
Variable	28 635,42
Livret A	821 629,83
Ensemble des risques	8 873 762,64

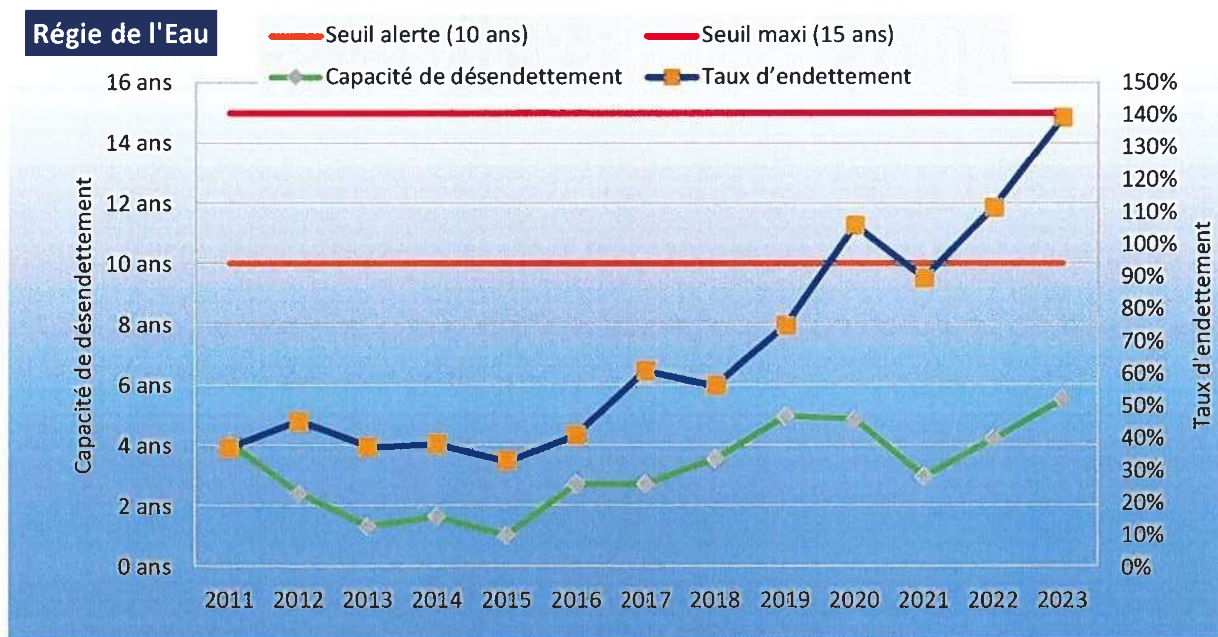




EVOLUTION DU TAUX D'ENDETTEMENT ET DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

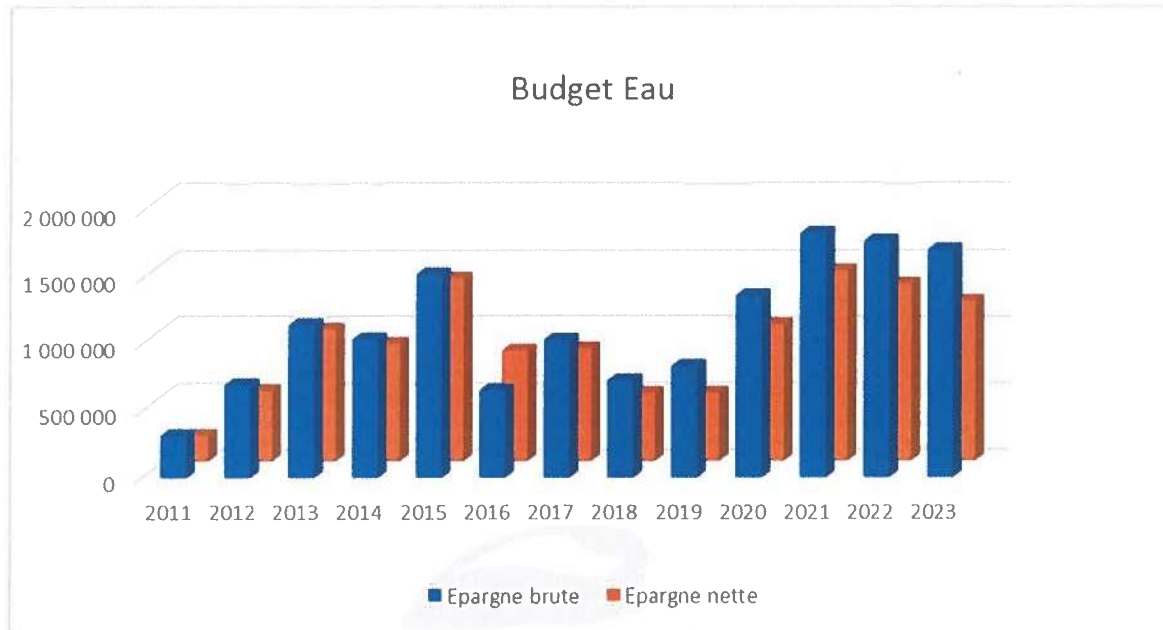
Le taux d'endettement est le ratio entre l'encours de la dette et le RRF (Recette réelle de fonctionnement).



EVOLUTION DU NIVEAU D'EPARGNE BRUTE OU CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)

L'autofinancement (épargne brute) représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement

$\text{Épargne nette} = \text{Épargne brute} - \text{Remboursement du capital de l'emprunt}$
--



Légère baisse de la capacité d'autofinancement (épargne nette) suite à l'augmentation du capital à rembourser (emprunt interconnexion des réseaux). L'épargne nette est maintenue à 1.2ME.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Orientations budgétaires 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	2022	2023	prev 2024	prev 2 SEM 24	TOTAL MANDATE 09/23	TOTAL MANDATE 09/24
011	Charges à caractère général	1 838 833,93	2 097 083,00	2 741 100,00	1 735 383,77	1 225 832,74	1 410 576,60
012	Charges de personnel	1 193 612,54	1 158 042,48	1 520 000,00	810 000,00	855 343,27	715 175,49
65	Autres charges de gestion courante	553 852,76	560 516,39	580 000,00	360 000,00	-1 146,27	274 867,43
66	Charges financières	419 945,10	525 607,90	540 000,00	365 000,00	167 007,83	173 541,59
67	Charges exceptionnelles	22 188,19	27 540,18	50 000,00	30 000,00	21 922,09	50 190,71
68	Dotations aux provisions	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	1 598 289,59	4 500 000,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	992 860,95	1 597 030,45	1 700 000,00	800 000,00	0,00	769 518,09
	TOTAL DES DEPENSES	5 071 293,47	6 015 820,40	8 779 389,59	8 650 383,77	2 268 959,66	3 393 869,91

Commentaires :

- Chapitre 011 : Inflation d'environ 2% + compte (61558, 6156) maintenance en augmentation (entretien jouans + contrats « gros équipements » (pompe à chaleur, module GRDF, Module AROLL, Equipements « SERTELEC »)
- Chapitre 012 : Ecart/2023 (Manque 3eme trimestre 2024 public 150 k€) total 865k€
- Chapitre 065 : Refacturation eau/assainissement anticipée (SPIC/EPIC)
- Chapitre 066 : Remboursement Emprunt Step
- Chapitre 067 : titres annulés
- Chapitre 023 : Subvention SPIC/EPIC
- Chapitre 042 : écriture comptable non effectuée



Chapitre	Intitulé	2022	2023	prev 2024	prev 2 SEM 24	TOTAL TITRE 09/23	TOTAL TITRE
013	Atténuations de charges	145 766,67	153 283,47	142 000,00	145 000,00	0,00	144 185,33
70	Ventes et produits fabriqués, prestations	5 708 273,96	6 114 576,54	6 120 100,00	3 440 100,00	2 492 978,20	1 905 103,86
74	Subventions d'exploitation	72 199,00	2 703,00	0,00	4 800 983,77	2 703,00	4 827 401,77
75	Autres produits de gestion courante	12,09	57 367,65	30 000,00	20 000,00	20 053,32	26 050,02
76	Autres produits financiers		41,62	0,00	0,00	16,43	33,95
77	Produits exceptionnels	3 729,60	110 063,95	1 500,00	300,00	33 230,95	11 017,11
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	173 059,58	340 876,08	426 800,00	244 000,00	0,00	187 399,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	2 058 989,59	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	6 103 040,90	6 778 912,31	8 779 389,59	8 650 383,77	2 548 981,90	7 101 191,08

Commentaires :

- Chapitre 013 : stock
- Chapitre 70 : Décalage lié à l'automatisation du transfert comptable régisseur (estimatif à fin aout 2023 3 230k€/ 2024 3 680k€ en tenant compte des rattachements) ; en réel estimatif 2024/2023 : +450 k€
- Chapitre 074 : transfert SPIC/EPIC
- Chapitre 075 : Refacturation Pluvial&GEMAPI + SPANC
- Chapitre 077 : Reversement Assurance

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	2022	2023	prev 2024	prev 2 SEM 24	TOTAL MANDATE 09/24
20	Immobilisations incorporelles	29 934,50	40 694,97	272 600,00	264 000,00	8 806,57
21	Immobilisations corporelles	178 754,62	139 149,01	854 400,00	542 400,00	155 141,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	2 351 500,00	53 238,23
23	Immobilisations en cours	3 059 406,97	955 123,28	4 036 209,41	1 378 100,00	1 037 593,32
16	Emprunts et dettes assimilées	1 134 494,59	1 164 359,98	1 200 000,00	520 000,00	689 453,48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 059,58	340 876,08	426 800,00	244 000,00	187 399,04
041	Opérations patrimoniales 2315	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
	Reste à réaliser N-1	0,00	0,00	1 455 087,33	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	4 575 650,26	2 640 203,32	8 245 096,74	5 320 000,00	2 131 631,79

Commentaires :

- Chapitre 023 : Conforme aux prévisions budgétaires

Chapitre	Intitulé	2022	2023	prev 2024	prev 2 SEM 24	TOTAL TITRE 09/24
13	Subventions d'investissement	40 208,00	2 468 913,74	0,00	0,00	328 242,99
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	1 598 289,59	4 500 000,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	992 860,95	1 597 030,45	1 700 000,00	800 000,00	769 518,09
21	Immobilisations corporelles	0,00	43 193,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 505,93	937,53	0,00	0,00	0,00
041	opérations patrimoniales 238	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	4 569 046,69	0,00	0,00
	Reste à réaliser N-1	0,00	0,00	377 760,46	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	2 045 574,88	4 110 074,72	8 245 096,74	5 320 000,00	1 097 761,08

PROGRAMME DES TRAVAUX 2025

- ✓ Un APCP sera à réaliser pour le schéma directeur de l'assainissement qui devrait s'étaler sur 4 ans, de 2024 à 2028.

Le montant de l'investissement par an est le suivant :

Année	2025	2026	2027	2028	Total
Montant € HT	150 000 € HT	200 000 € HT	150 000 € HT	100 000 € HT	600 000 € HT



- ✓ Un ACP sur 4 ans sera à réaliser pour le remplacement du parc automates de télégestion (fin de production des automates et changement protocole de communication)

Le montant de l'investissement par an est le suivant :

Année	2025	2026	2027	2028	Total
Montant € HT	125 000 € HT	125 000 € HT	125 000 € HT	125 000 € HT	500 000 € HT

- ✓ **Les projets d'investissements structurants le service sont les suivants :**

Intitulé	Nature	Montant € HT
Etudes diverses (dont schéma directeur d'assainissement) et maîtrise d'œuvre externe (dont REUT)	Gestion patrimoniale	210 000 €
Travaux sur Poste de relevage	Gestion patrimoniale	25 000 €
Opérations réseau : fraisage-gainage + MOE	Gestion patrimoniale	125 000 €
Opérations Sabres, Macé-Wlérick, Lamarque Cando, Pécheurs : travaux de réhabilitation des canalisations + MOE	Lié aux travaux voirie agglo	450 000 €
Travaux en régie	Gestion patrimoniale	100 000 €
Pompes + variateurs +stock	Gestion patrimoniale	126 000 €
Automates communication	Gestion patrimoniale	125 000 €
Step Conte (Automates et fibre Noire)	Gestion patrimoniale	150 000 €
Outillage industriel	Amélioration continue	17 000 €
Matériel spécifique d'exploitation (Sondes, instrumentations DO, compresseur ...)	Amélioration continue	110 000 €
Matériel informatique, caméra réseau	Renouvellement/réhabilitation	2 000 €

Montant total proposition Budget Investissement 2025 : 1 440 k€

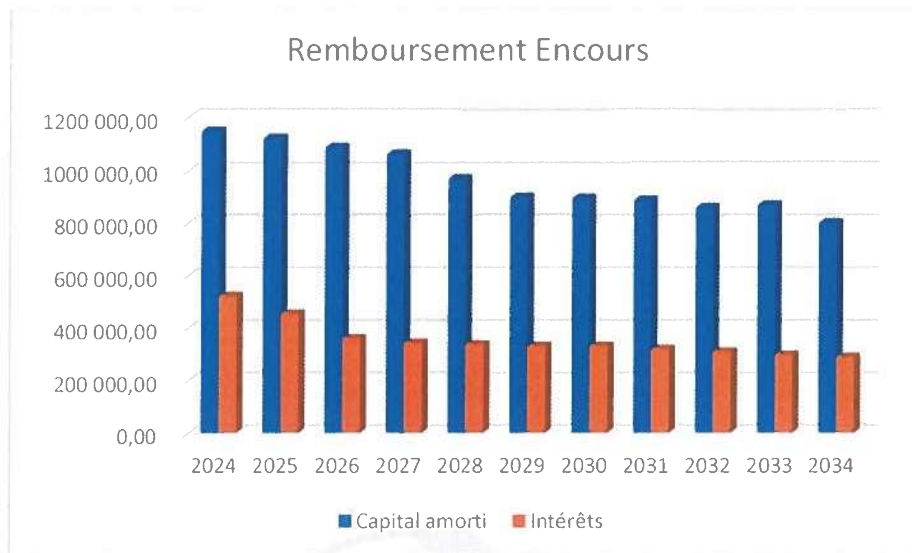
- **STRUCTURE DE LA DETTE**

La totalité des emprunts contractés pour le budget ASSAINISSEMENT



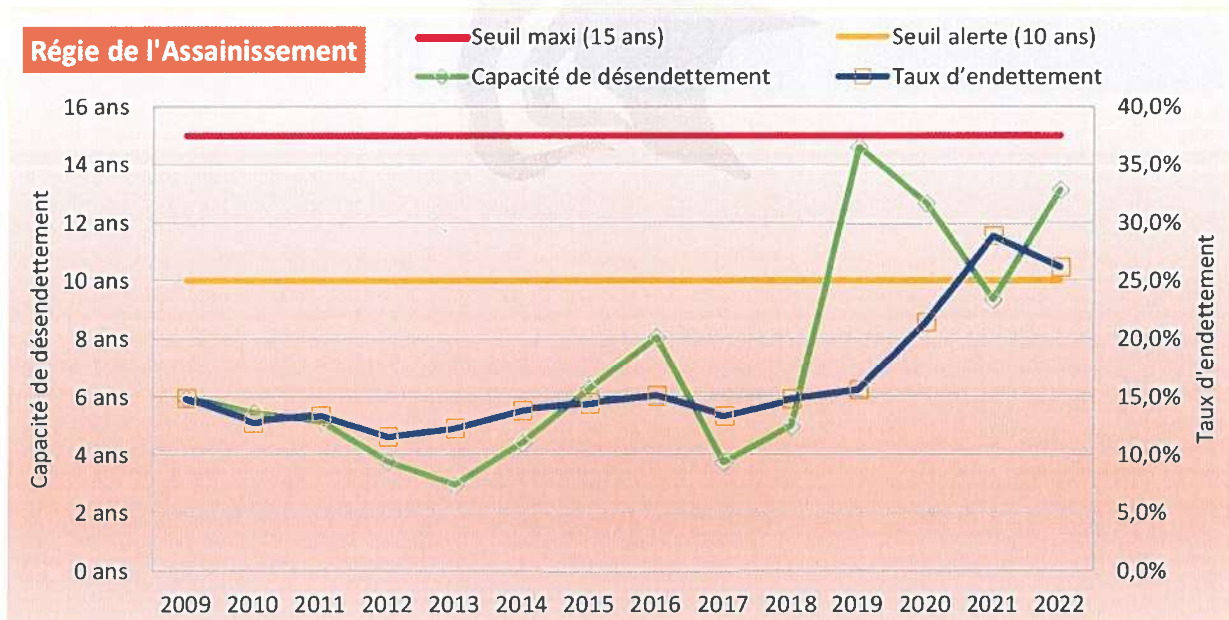
Référence	Contrepartie	en cours 31/12/24	Fin	Taux	Risque
9856994	CE	46 887,52	05/03/2036	1,4100%	Fixe
20600314	CE	4 980,48	05/08/2026	4,3400%	Fixe
20700379	CE	85 409,09	15/11/2027	4,6529%	Fixe
20500625	CE	7 856,77	20/12/2025	3,5612%	Fixe
56066	CREDIT AGRICOLE	5 977,43	01/03/2025	6,1400%	Fixe
00096580321 (E71)	CACIB	592 163,87	31/10/2033	3,6284%	Fixe
44981081 (E51)	CREDIT AGRICOLE	70 516,48	05/10/2026	3,9500%	Fixe
MON270366EUR (E65)	DEXIA CL	29 064,99	01/09/2025	3,0748%	Fixe
9018244 (E68)	CE	130 325,76	05/12/2027	4,8664%	Fixe
00090139148 (E73)	CREDIT AGRICOLE	100 822,58	28/04/2028	5,5700%	Fixe
120 40 1952 - 2012/9539 (E67)	Eau Adour Garonne	7 696,04	25/07/2027	0,0000%	Fixe
A33160Q7 (E76)	CE	255 729,95	05/01/2031	1,0700%	Fixe
120 40 1952 - 2014/4188 (E75)	Eau Adour Garonne	790,42	10/04/2029	0,0000%	Fixe
A3310015 (E64)	CE	116 446,11	17/02/2028	1,5000%	Fixe
120 40 1975 - 2013/11321 (E66)	Eau Adour Garonne	37 800,00	23/07/2028	0,0000%	Fixe
120 40 1975 - 2015/8027 (E74)	Eau Adour Garonne	105 300,00	03/07/2030	0,0000%	Fixe
5649798	CE	2 331 716,87	30/01/2044	1,7300%	Fixe
MON528725EUR	SFIL	4 207 500,00	01/07/2049	1,5489%	Fixe
125201800004002	Eau Adour Garonne	117 632,46	05/11/2035	0,0000%	Fixe
125201800004001	Eau Adour Garonne	117 632,46	06/03/2035	0,0000%	Fixe
SINEL-A6408041	CE	81 886,05	15/03/2027	4,6300%	Fixe
SINEL-8515926	CE	111 336,93	15/01/2029	4,6222%	Fixe
MON533842EUR	BANQUE POSTALE	3 466 666,72	01/10/2050	0,9735%	Fixe
MIN533844EUR - Conso	BANQUE POSTALE	3 062 499,95	01/02/2051	0,9735%	Fixe
125-2018-00004-004	Eau Adour Garonne	92 680,12	31/05/2037	0,0000%	Fixe
125-2018-00004-003	Eau Adour Garonne	85 550,88	23/04/2036	0,0000%	Fixe
A33170F9	CE	302 115,40	15/12/2037	3,2864%	Livret A
1352564	CDC	133 626,13	01/11/2034	4,0000%	Livret A
9930827	CE	839 209,41	15/12/2037	3,2864%	Livret A
5380165	CDC	6 600 369,19	01/06/2062	3,6000%	Livret A
MIN270475EUR (E66)	SFIL	16 530,50	01/01/2026	4,0944%	Variable
		23 164 720,56			

Dette par type de risque	Encours 31/12/24
Fixe	15 272 869,93
Variable	16 530,50
Livret A	7 875 320,13
Ensemble des risques	23 164 720,56



EVOLUTION DU TAUX D'ENDETTEMENT ET DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.



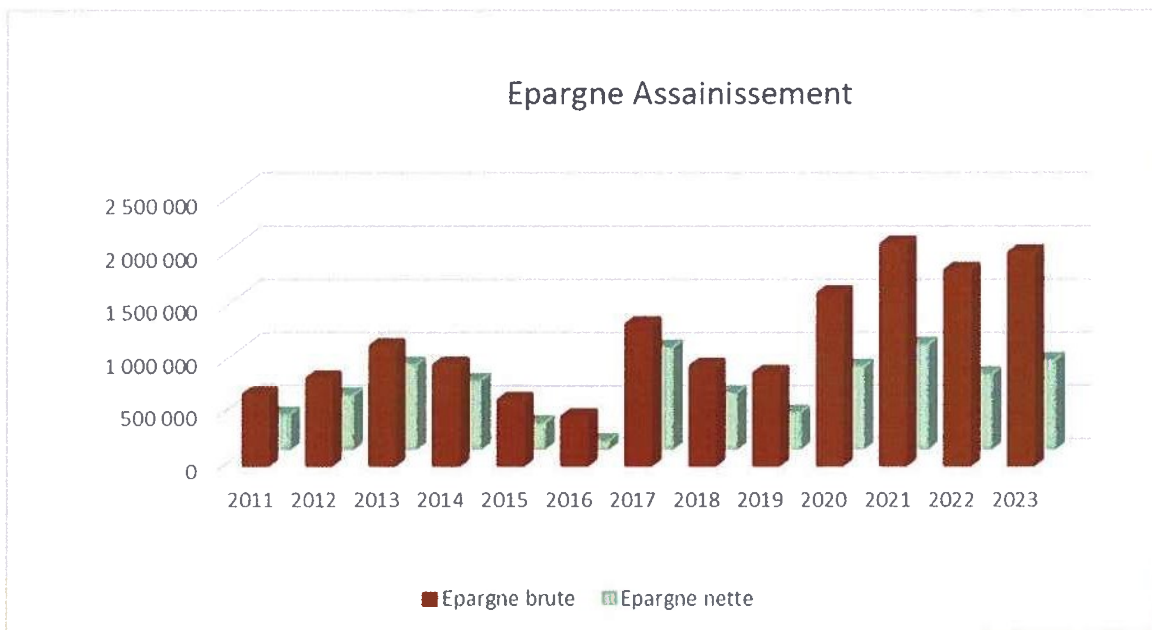
Les investissements « lourds » sur les réservoirs enterrés (La Hiroire, Lesbazeilles, Barbe d'Or) et sur la station d'épuration ont fortement impactés le taux et la capacité de désendettement. Il est prudent de stabiliser l'appel à l'emprunt durant les années futures pour retrouver un taux d'endettement et une capacité de désendettement en dessous des niveaux d'alerte.

EVOLUTION DU NIVEAU D'EPARGNE BRUTE OU CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)



L'autofinancement (épargne brute) représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement

$$\text{Épargne nette} = \text{Épargne brute} - \text{Remboursement du capital de l'emprunt}$$



La Capacité d'autofinancement de ce service est importante pour permettre de financer les amortissements très importants des investissements réalisés les années passées.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce service est annexe au budget de l'assainissement collectif (AC).

Il supporte uniquement les prestations de services (Contrôles AC, ANC) dont les recettes alimentent le budget et qui permettent de rembourser les moyens humains et matériels au service AC.